

TERMES DE REFERENCE ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. Informations générales

Intitulé de la mission	Évaluation des appels à propositions « Expositions innovantes et durables » ; « Médiation et engagement des publics »
Bénéficiaires	Musées et institutions culturelles d'Afrique subsaharienne et de l'Union européenne
Pays	À distance
Nombre total de jours estimé	8
Nombre d'évaluateurs recherchés	6

2. Contexte et justification du besoin

Le **Partenariat muséal Afrique-Europe** est une composante des **Partenariats Afrique-Europe pour la Culture** de l'Union européenne. Ce cadre global réunit des programmes reliant des artistes, des professionnels de la culture, des réseaux, des festivals, des organismes du patrimoine et des musées à travers l'Afrique et l'Europe.

L'initiative **Partenariat muséal Afrique-Europe** est le résultat d'une conversation professionnelle qui a débuté en 2022 à Berlin entre un groupe de directeurs et directrices de musées africains et européens. Ils ont partagé le constat selon lequel il existait trop peu de formats permettant d'interagir de manière significative sur le continent africain ainsi qu'entre l'Afrique et l'Europe, de partager des connaissances et de nouer des partenariats dépassant le cadre de la coopération bilatérale. En avril 2023, 60 directeurs et directrices de musées africains et européens de 28 pays africains et 12 pays européens se sont réunis lors d'un forum international à Dakar. A travers la **Déclaration de Dakar**, les signataires ont exprimé leur ambition commune de renforcer les partenariats entre les musées d'Afrique et d'Europe.

L'Union européenne, en étroite coopération avec l'Union africaine, soutient cette initiative. Un **financement de 19,9 M. EUR** est assuré par la Commission européenne ainsi que par les États membres de l'UE suivants : la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Les partenaires de mise en œuvre sont Expertise France et le Goethe-Institut. Une équipe d'assistance technique veille à la cohérence des activités de mise en œuvre.

L'Initiative **Partenariat muséal Afrique-Europe** repose sur **trois piliers – expositions, collections et autonomisation** – et vise à atteindre les deux résultats suivants :

1. Renforcer la coopération culturelle UE-Afrique et intra-africaine, et promouvoir le dialogue interculturel et la diversité culturelle à travers le continent ;
2. Protéger et promouvoir le patrimoine culturel africain pour qu'il devienne un vecteur de cohésion sociale, de stabilité, de tourisme culturel, d'emploi et de croissance durable.

Fondée sur une Approche Équipe Afrique-Europe, cette initiative place le partenariat et la cocréation au cœur de ses activités grâce à la mise en place de deux instances de gouvernance :

- Un **Comité de Pilotage Stratégique Afrique-Europe** valide la politique globale et les orientations stratégiques de l'initiative. Il est composé de représentants de la Commission de l'Union africaine et de quatre de ses États membres (formant le bureau du Comité Technique Spécialisé sur la Jeunesse, la Culture et les Sports), de la Commission européenne (sous la conduite de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine) et des États membres de l'UE contributeurs (Allemagne, Belgique, France et Pays-Bas).
- Afin de favoriser une véritable Approche Équipe Afrique-Europe, un **Comité Consultatif Afrique-Europe** réunit des membres du Comité des directeurs de musées créé pour assurer le suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar, ainsi que des représentants d'institutions de formation africaines et d'organisations internationales.

Les **groupes cibles** sont principalement les musées africains et européens, les professionnels des musées, les universités ainsi que les organismes ou initiatives de formation spécialisée. Les bénéficiaires incluent les jeunes, les établissements scolaires, les communautés d'origine et de la diaspora, la société civile, les artistes, les entités du secteur public (par exemple les ministères de la Culture, de l'Éducation, du Tourisme et des Affaires étrangères) et les acteurs du secteur privé.

La gouvernance et la mise en oeuvre innovantes de cette Approche Équipe Afrique-Europe visent à garantir que l'ambition du partenariat demeure en phase avec la vision définie par les directeurs de musées africains et européens signataires de la Déclaration de Dakar.

L'Italie a rejoint l'initiative de Partenariat muséal Afrique-Europe en poursuivant les mêmes objectifs, via un projet parallèle intitulé « Renforcement des Partenariats muséaux Afrique-Italie » (SAIMP). Cette initiative se concentre sur la République démocratique du Congo, l'Éthiopie et l'Ouganda. Son budget de 4 M. EUR est mis en oeuvre par l'Agence italienne de coopération (AICS).

Dans ce contexte, Expertise France a lancé le 5 octobre 2026 deux appels à propositions :

- Expositions innovantes et durables ;
- Médiation et engagement des publics.

Expertise France recrute un groupe d'expert évaluateur externes (sans droit de vote) chargés d'examiner et d'évaluer les candidatures présélectionnées au regard des critères définis dans l'appel à propositions concerné. Leur rôle consistera à fournir des évaluations et des recommandations structurées, objectives et fondées sur des éléments probants concernant la qualité, la pertinence, la faisabilité et les résultats attendus des projets soumis.

3. Objectifs et résultats attendus

1) Objectif général

Dans le cadre du Partenariat muséal Afrique-Europe, Expertise France lance une série d'appels à propositions visant à soutenir des projets pilotes et innovants au titre des trois piliers de l'initiative : Expositions, Collections et Autonomisation.

Ces appels visent à soutenir des projets qui testent, mettent en œuvre, documentent et diffusent des approches innovantes dans des domaines tels que la médiation muséale, l'engagement des publics, la gestion des collections et la conception d'expositions, au travers de partenariats associant des musées, des écoles, des universités, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées en Afrique subsaharienne et dans l'Union européenne. Les deux appels couverts par les présents termes de référence relèvent des piliers Expositions et Autonomisation.

À l'issue d'une vérification administrative et d'éligibilité par l'équipe projet d'Expertise France, les candidatures éligibles et complètes passeront à l'étape de l'évaluation technique.

Expertise France lance le présent appel afin de recruter des experts chargés d'examiner et d'évaluer les candidatures présélectionnées au regard des critères définis dans l'appel à propositions concerné. Leur rôle consistera à fournir des évaluations et des recommandations structurées, objectives et fondées sur des éléments probants concernant la qualité, la pertinence, la faisabilité et les résultats attendus des projets soumis. Chaque expert évaluera des candidatures soumises par des musées, des institutions culturelles et des organisations de la société civile d'Afrique subsaharienne et de l'Union européenne.

2) Objectifs spécifiques

Dans le cadre de cette mission, les appels à propositions concernés par l'évaluation des candidatures sont « Expositions innovantes et durables » et « Médiation et engagement des publics ».

La mission des experts consiste à :

- examiner les candidatures ;
- évaluer la qualité et la faisabilité des projets selon les critères définis ;
- formuler un avis clair, argumenté et exempt de tout conflit d'intérêts ;
- le cas échéant, participer, en tant qu'observateur et sans droit de vote, à la séance du comité de sélection.

3) Résultats attendus

Le résultat attendu est une grille d'analyse complétée, notée et justifiée pour chaque candidature confiée à l'expert, finalisée et remise au plus tard le 15 janvier 2027.

4. Description de la mission

1) Activités prévues

Préparation de la mission

- Présentation du projet par l'équipe projet.
- Lecture des documents du projet.
- Intégration au sein d'un panel d'experts.
- Signature d'une déclaration d'impartialité et de confidentialité avant la réception de toute candidature.

Phase I : Mise en œuvre

- Évaluation indépendante de chaque candidature attribuée et remplissage d'une grille d'analyse par candidature.

Phase II : Consolidation et remise

- Finalisation et remise de l'ensemble des grilles d'analyse complétées ; clarification des notes à la demande de l'équipe projet d'Expertise France.
- Le cas échéant, participation, en tant qu'observateur et sans droit de vote, à la séance du comité de sélection.

2) Livrables attendus

Livrables	Date de remise
Grille d'analyse	T0 + 32 jours (15/01/2027), T0 correspondant à la date de démarrage du 14/12/2026

Le lien vers les candidatures à analyser ainsi que la grille d'analyse à compléter vous seront envoyés par courriel. La sélection finale des propositions sera effectuée par Expertise France. L'expert pourra être invité à participer, en tant qu'observateur et sans droit de vote, à la séance du comité de sélection.

3) Coordination

Chaque expert est l'interlocuteur de référence pour son propre contrat. Les experts se coordonnent étroitement entre eux et avec l'équipe projet d'Expertise France pour la mise en œuvre de la mission.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter museumpartnership@expertisefrance.fr

Une réunion de lancement se tiendra dans les 5 jours suivant la notification de l'attribution du ou des contrats d'expertise individuelle.

Une collaboration étroite doit être assurée entre chaque expert et l'équipe projet d'Expertise France, de la préparation à l'achèvement de la mission.

5. Lieu, durée et modalités d'exécution

- 1) Période de mise en œuvre : 14/12/2026 au 22/01/2027
- 2) Date de démarrage : 14/12/2026
- 3) Date de fin : 22/01/2027
- 4) Durée effective par contrat d'expertise individuelle : 8 jours ouvrés, répartis sur la période de mise en œuvre
- 5) Calendrier / programme :

Le programme prévisionnel de mise en œuvre de la mission est le suivant :

Activité	Lieu	Période	Durée par expert
Préparation de la mission	En ligne	Du 14/12/2026 au 18/12/2026	2
Mise en œuvre	En ligne	Du 21/12/2026 au 15/01/2027	5
Consolidation et comité de sélection (le cas échéant)	En ligne	Du 16/01/2027 au 22/01/2027	1
Total			8

6. Expertise et profil requis

1) Nombre d'experts par contrat : 1

La mission est réalisée par 1 expert, au sein d'un groupe plus large d'experts mobilisés pour évaluer les propositions soumises.

Au total, six (6) experts seront recrutés selon deux profils, à raison de trois (3) par profil : Profil A, « Expositions innovantes et durables », et Profil B, « Médiation et engagement des publics ». Chaque expert évaluera les candidatures relevant de l'appel correspondant à son profil. Les exigences ci-dessous s'appliquent aux deux profils, sauf mention « Profil A » ou « Profil B ».

2) Profil des experts individuels chargés de l'exécution du contrat

1. Qualifications et compétences

- Diplôme universitaire de niveau avancé (Master ou équivalent) en muséologie, gestion du patrimoine culturel, études curatoriales et conception d'expositions, études muséales, médiation culturelle, sciences de l'éducation ou dans un domaine connexe
- Profil A : Connaissance des cadres de durabilité environnementale et d'écoconception applicables aux contextes culturels (par ex. écoconception, approches d'économie circulaire)
- Profil B : Connaissance pratique des outils de médiation numériques et interactifs (par ex. RA/RV, médias immersifs, plateformes numériques participatives, engagement sur les réseaux sociaux)
- Solides capacités d'analyse et de rédaction, et aptitude à évaluer des propositions de projets au regard de critères qualitatifs et quantitatifs, de manière structurée et comparative
- Capacité à travailler de manière autonome, à respecter des délais serrés et à produire une grille d'évaluation rigoureuse et argumentée
- Maîtrise de l'anglais ou du français (langues de travail de la mission) ; les candidatures seront attribuées en fonction de la ou des langues de travail de chaque expert. La connaissance du portugais constitue un atout compte tenu de la portée géographique des candidatures
- Disponibilité totale pendant la période de mise en œuvre (du 14 décembre 2026 au 22 janvier 2027)

2. Expérience professionnelle générale

- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le secteur des musées, de la conception d'expositions, de la scénographie, du patrimoine culturel ou de la coopération culturelle
- Expérience en médiation et interprétation auprès des publics, en études des publics ou en méthodes d'évaluation participative
- Expérience avérée en évaluation de projets, en octroi de subventions, en évaluation par les pairs ou au sein de comités de sélection, idéalement dans le cadre d'un programme de coopération financé par l'UE ou par un autre bailleur international
- Expérience préalable de travail avec ou au sein de musées, d'institutions culturelles ou d'organisations de la société civile, africains et/ou européens, actifs dans les domaines du patrimoine et de l'éducation
- La connaissance de la gestion du cycle de projet de l'UE, des cadres logiques axés sur les résultats et des mécanismes d'appels à propositions constitue un atout

3. Expérience professionnelle spécifique

- Expérience confirmée dans les domaines des expositions, des collections ou de l'autonomisation dans le secteur muséal
- Profil A : Expérience directe de projets d'expositions durables ou écoconçues, de conservation préventive et de prêts d'objets, ou de conception inclusive ou universelle d'expositions
- Profil B : Expérience dans la conception ou l'évaluation de programmes de co-crédation communautaire, de curation participative ou d'éducation
- Expérience de l'évaluation de projets partenariaux associant plusieurs parties prenantes (musées, écoles, organisations de la société civile)

- Connaissance professionnelle directe du paysage culturel et muséal en Afrique subsaharienne et/ou dans l'Union européenne
- Absence de conflit d'intérêts avec tout candidat aux appels à propositions « Expositions innovantes et durables », et « Médiation et engagement des publics »

7. Rapports de mission

La grille d'analyse est transmise par courriel par l'expert, en accord avec l'équipe projet d'Expertise France.

8. Éthique et confidentialité

Les experts s'engagent à respecter les principes éthiques suivants :

- Les experts ne peuvent évaluer aucune candidature dans laquelle eux-mêmes, leur institution ou un proche sont impliqués ;
- Les experts ne doivent pas intervenir dans la mise en œuvre d'un projet qu'ils ont évalué ;
- Les experts sont tenus au secret professionnel, notamment en ce qui concerne le contenu ou l'issue de leurs évaluations ;
- Chaque expert doit signer une déclaration d'impartialité et de confidentialité avant de recevoir toute candidature. Un expert qui identifie un conflit d'intérêts avec une candidature qui lui est attribuée doit en informer immédiatement Expertise France et n'évaluera pas cette candidature.

9. Modalités de candidature

Les candidats doivent indiquer clairement dans leur candidature le profil d'expert pour lequel ils postulent :

- Profil A
- Profil B

Chaque candidat doit soumettre : (i) une offre technique, composée d'un CV et de pièces justificatives démontrant qu'il remplit les exigences de qualification et d'expérience du profil d'expert choisi ; et (ii) une offre financière. Les candidatures qui n'indiquent pas clairement le profil d'expert concerné pourront être considérées comme incomplètes ou ne pas être évaluées.

L'offre financière doit être exprimée en euros, toutes taxes et tous frais compris, et indiquer le tarif journalier ainsi que le montant total pour les 8 jours ouvrés de la mission. La mission s'effectuant à distance, aucun frais de déplacement ou d'hébergement ne sera pris en charge.

10. Évaluation des candidatures

Les candidatures seront évaluées séparément pour chaque profil, en deux étapes.

Évaluation technique (70 % de la note finale). L'offre technique sera notée sur 100 points au regard des exigences du profil choisi :

- Qualifications et compétences : 20 points
- Expérience professionnelle générale : 30 points
- Expérience professionnelle spécifique : 50 points

Seules les offres financières des candidats ayant obtenu au moins 70 points sur 100 à l'évaluation technique seront examinées.

Évaluation financière (30 % de la note finale). L'offre financière valide la plus basse obtient 100 points. Chacune des autres offres est notée selon la formule suivante : $(\text{offre la plus basse} / \text{offre évaluée}) \times 100$.

Note finale = $(\text{note technique} \times 0,70) + (\text{note financière} \times 0,30)$. Expertise France retiendra les trois candidats les mieux classés pour chaque profil et pourra établir une liste de réserve.

Les candidatures doivent être soumises via la plateforme d'Expertise France au plus tard le 13/11/2026 à 23h59 (heure de Paris). Les candidatures qui n'indiquent pas clairement le profil d'expert visé (Profil A ou Profil B) ou qui ne comprennent pas à la fois une offre technique et une offre financière pourront être considérées comme incomplètes et ne pas être évaluées.